

Zeitschrift:	Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band:	11 (1903)
Heft:	43
Rubrik:	Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS.

I. — Wessenberg und der Nuntius Testaferata¹⁾.

1.

Schreiben des Herrn päpstlichen Nuntius Testaferata in Luzern vom 26. Januar 1811 an den Herrn Generalvikar Freiherrn von Wessenberg in Konstanz, in betreff verschiedener Dispensen.

Illme ac Reme Domine!

Ex laudabili Regimine Switensi transmissum ad me fuit prætensum Sæcularisationis Indultum favore D. Gregorii Grüninger ordinis Capucinorum, ab ista Rema Curia Episcopali sub die 20. Augusti anni elapsi, editum; et ex aliis partibus quamplurima mihi advenere authentica documenta prætensarum dispensationum matrimonialium in gradibus Apostolicæ Sedi reservatis editarum pariter ab eadem Curia non solum in ea parte diœcesis Constantiensis, quæ jacet in Germania, sed etiam in pluribus Helvetiæ locis. Formales insuper recepi instantias adversus prætensam dispensationem a votis solemnibus favore Josephi Brand, Professi in ordine Augustinianorum ex-calceatorum Romæ, nec non contra innovationes in Helvetia Ecclesiæ et publicæ tranquillitati perniciosas: atque formaliter fui interpellatus ad singulas apostolici ministerii mei partes hisce in casibus explendas.

Sicuti a via ordinaria, et multo minus a mansuetudine, quam Christus Dominus nos edocuit, nunquam recedam, ideo, antequam meo fungar munere, Dominationem Tuam Illmam ac Remam rogo, ut suos super hisce negotiis sensus mihi aperiatur.

¹⁾ Diese interessanten Schriftstücke aus dem Anfang des XIX. Jahrhunderts sind uns von Herrn Pfarrer Schirmer mitgeteilt.

Interim, non alia impulsus causa, sed ne cum Propheta exclamare cogar: „Væ mihi, quia tacui!“ Virtute apostolicæ, qua, licet immerens, in hisce partibus fungor Legationis, prætensas rationes in præfatis concessionibus allatas nullius roboris, ac momenti esse, et consequenter concessiones ipsas esse prorsus nullas, fraterna benevolentia Tibi patefacio.

Allegas impedimentum recursus ad S. Sedem, et hoc falsum omnino esse eruitur ex epistolis, quas a Sanctitate Sua ego recipio; quas recepit Exmus Helvetiæ Landammanus; ex re-scriptis Oratorum Diœcesium, quæ in hac Nuntiatura continentur, proprio Ssimi caractere firmatis. Cæterum, in hypothesi quod impedimentum hoc extaret, adesset etiam pro Diœcesi Constantiensi Humilitas mea, quæ vices gerit Summi Pontificis, et quam Beatitudo Sua non solum ordinariis, verum etiam extra-ordinariis insignivit facultatibus, quas singuli emeritissimi Episcopi districtus hujus Nuntiaturæ, et præsertim Rema Curia Archiepiscopalil Mediolanensis pro ea Diœcesis parte, quam habet in Helvetia, quoad omnia reverentur, ac requirunt.

Attamen Dominatio Tua Illma ac Rema coram me, unico in hisce partibus Apostolicæ Sedis Legato, scribere non dubitat, Te fungi Apostolica delegata Auctoritate. Non meo, sed cuiuscunque Catholici viri judicio decernere relinquo, quid ex hujusmodi propositione innotescat.

Verum, ad ostendendum Tibi quanta meticulositate incedant, hisce in rerum adjunctis, Venerabiles fratres Episcopi inclytæ Nationis Germanicæ, nonnulli ex illis, apostolico destituti Nuntio, ad me Litteras dedere, enixe rogantes pro implorandis a Summo Pontifice matrimonialibus dispensationibus, aliisque gratiis Apostolicæ Sedi reservatis.

Quoad vero noxias innovationes, ad universalis Ecclesiæ leges me omnimode refero, imprimis quoad prætensam dispensationem a votis solemnibus. Hæc sunt, quæ, mea impellente conscientia, nunc scribere debedo, dum consuetæ existimationis meæ sensus Tibi renovare gaudeo.

Dominationis Tuæ Illmæ ac Remæ Devotissimus servus
Lucernæ, die 26. Jan. 1811.

F. ARCHIEPUS BERYTI et Nuntius Aplicus.

2.

Rescript des Herrn Fürsten-Primas an den Herrn Generalvikar in Konstanz, in betreff des vorstehenden Schreibens des Herrn päpstlichen Nuntius.

Würdiger Herr General-Vicarius!

Das mir mitgeteilte, höchst anmassliche Schreiben des Herrn Nuntius von Luzern war mir um desto unangenehmer, als eben in dem jetzigen Zeitpunkte jede Misshelligkeit zwischen dem päpstlichen Stuhle und den Ordinariaten von den nachteiligsten Folgen, selbst für die Religion sein kann. Indessen sind die in diesem Schreiben aufgestellten Grundsätze mit der Natur des Episcopats und selbst mit der neueren Observanz zu unvereinbarlich, als dass man sie anerkennen und die darauf gestützten Forderungen zugeben dürfte.

Das Recht, in Kirchengesetzen aus hinlänglichen Ursachen zu dispensieren, liegt in der ursprünglichen Gewalt der Bischöfe. Nicht bloss dem hl. Petrus, sondern allen Aposteln hat Christus die Gewalt, zu lösen und zu binden, gegeben. Auch beweist die Kirchengeschichte, dass die Bischöfe als Nachfolger der Apostel, in den ersten Jahrhunderten allein, in den nächstfolgenden die Provinzial-Synoden diese damals höchst seltenen Dispensationen erteilt haben, bis in dem XI. die Päpste auf die freiwilligen Anfragen, welche die Bischöfe oder Synoden in dergleichen Fällen bei dem päpstlichen Stuhle machten, ihre förmlichen Reservationen gründeten. Diese konnten die Ausübung jenes ursprünglichen bischöflichen Rechtes zwar beschränken, die Natur des Episcopats aber nicht verändern.

Durch die Hemmung des Rekurses an den Papst hört diese Beschränkung auf. Die Nuntiaturen können sich Reserve, die sie nie ausübten, gegen die ursprünglichen Rechte des Episcopats nicht anmassen. Dieses tritt also *jure postliminii* in die Freiheit seiner Rechte wieder ein, ist sogar zu ihrer Ausübung verpflichtet, da die fast täglich einkommenden Dispensationsgesuche nicht unerledigt bleiben können. Dass es hierzu keiner delegationis Apostolicæ bedarf, liegt in dem Begriffe des eigen-tümlichen Rechtes; auch tut das Tridentinum in derjenigen Stelle, wo es vorschreibt, wie die Dispensationen ab iis ad quos per-

tinent erteilt werden sollen, von dieser Delegation keine Erwähnung¹⁾.

Es ist offenkundig, dass der Rekurs an S^e päpstliche Heiligkeit dermalen, wo nicht ganz unmöglich, doch so erschwert ist, dass dem Bedürfnis der Oratoren dadurch unmöglich gesteuert werden kann. Durch eigene Boten oder besondere Gelegenheiten, vermittelst welcher die von dem Herrn Nuntius erwähnten Kommunikationen geschehen sein mögen, kann dieser Zweck nicht erreicht werden.

Ich bin mit grosser Hochschätzung des würdigen Herrn General-Vicarius wohlgenieigter Freund von ganzem Herzen

Aschaffenburg, den 27. Februar 1811.

KARL, Grossherzog.

3.

Antwort des Herrn Generalvikars von Konstanz, Freiherrn von Wessenberg, an des Herrn Nuntius in Luzern Excellenz.

Excellentissime, Illustrissime ac Reverendissime
D. D. Nuntie apostolice!

Ad mentem et speciale mandatum Eminentissimi Præsulisi, cuius in negotiis spiritualibus hujus Diœcesis Constantiensis vices mihi commissæ sunt, officii mei est, Excellentiae Tuæ Illustrissimæ ac Reverendissimæ maximum dolorem manifestare, quod litteræ, cæterum venerandissimæ sub dato 26. Januarii ad me datae, jurisdictionem Episcopatui essentialiter inhærentem in dubium vocent.

Notum est omnibus, Summum Pontificem in iis angustiis versari, quæ recursum ad Eumdem pridem in dispensationibus reservatis usitatum, si non omnino impediunt, saltem adeo difficilem reddunt, ut ab Episcopis, quos posuit Spiritus Sanctus

¹⁾ Si ea tempora incident, ut regendæ Ecclesiæ necessitas Episcopo a regulis recentioribus discedere cogat, nihil vetat, quominus jus naturale et divinum omissis formulis, quæ jure novo præscriptæ sunt, locum habeat, exempli causa: si sedis Romanæ vacatio per multos annos protraheretur, si hostium armis obsessa tenerentur itinera, ita, ut secure Romanus Pontifex adiri non posset, aut, si qui alii similes aut graviores casus incident, jure divino aut antiquo illo jure ecclesiastico administranda esset Ecclesia. De Marca, de Concordia Sacerdotii et Imperii. Lib. III, cap. 2, n. 6.

regere ecclesiam dei, etiam ejusmodi necessitudinibus gregis sui satisfieri debeat.

Sic agendi non solum facultas competit Episcopis, sed et obligatio sacra incumbit. Certe neminem magis quam Eminentiam Suam, cuius vices in hac diœcesi gero, et me ipsum dolet, quod Summi Pontificis res ita se habent. Quotidie preces ardentissimæ ad invisibilem Ecclesiæ Rectorem etiam in hac diœcesi assurgunt, ut Pio VII. et universæ ecclesiæ consulere dignetur.

Quoad vero remotis impedimentis immediatus, certus, et promptus ad Suam Sanctitatem recursus restituetur, ordinariatus Constantiensis in omnibus viam sequetur, quam Sacræ Scripturæ, Episcopatus essentia, antiquissima disciplina et conciliorum generalium decreta indicant et præscribunt.

Quod verba: „*Ex auctoritate apostolica delegata*“ attinet, quæ in decreto sæcularisationis P. Gregorii Grüninger Ord. S. Francisci Capucinorum professi Excellentiam Tuam Illustriss. et Reverendiss. offendisse videntur, candide fateor, ea omnino superflua fuisse, cum potestas ordinaria iis non indiguerit. Inde in posterum ea formula non amplius adhibebitur, bene vero illa, quod ejusmodi dispensationes sede pontificia impedita ab ordinariatu Episcopali concessæ fuerint, subrogabitur.

Rogo Excellentiam Tuam Illustriss. et Reverendiss., ut sensus hic expositos benigne recipere velit, et ordinatui Constantiensi non deneget fiduciam, ei universalis ecclesiæ legum observantiam apprime cordi esse.

Cum summo venerationis cultu permaneo Excellentiae Tuæ Illustr. et Reverend^{mæ} S.

Constantiæ, 18. Martii 1811.

J. H. L. B. DE WESSENBERG, Vic. glis.

II. — Le P. Lagrange et la Critique biblique.

Dans les discussions actuelles entre théologiens de l'Eglise romaine, les choses se passent ainsi: Les uns, traditionnistes aveugles et obstinés, disent: Maintenons nos traditions fermement, sans quoi nous sommes perdus; donc toute cette jeune école qui veut faire du neuf en histoire, en exégèse, en dog-

matique, est hérétique, et traitons-la comme telle. Condamnons les Loisy, les Houtin, etc. Ainsi parlent les Rumeau, évêque d'Angers, les Richard, archevêque de Paris, etc. — D'autres disent: Oui, la tradition est bonne, mais il y a tradition et tradition; la science aussi est bonne; il faut les concilier. Des découvertes nouvelles s'imposent en histoire, en exégèse, en théologie; soyons de notre temps, sans quoi nous sommes perdus; du reste, l'Eglise a toujours évolué, donc l'évolution doit être notre grand principe et notre méthode; relisez St. Vincent de Lérins, etc. Ainsi parlent les Mignot d'Albi, etc. — Enfin, d'autres, pour mettre fin à ce conflit, disent: C'est très simple, allons à Rome, là est l'Eglise, là est l'autorité; que le pape infaillible parle, et tout est fini. — Et le pape parle; et ceux auxquels il donne raison le portent aux nues, et parmi les condamnés les uns se soumettent, plus ou moins sincèrement, et les autres ou se taisent sans se soumettre, ou se retirent en disant: *Los von Rom.*

L'unité de l'Eglise romaine actuelle consiste donc, avant que le pape ait parlé, en un tintamarre en trois parties, et, après que le pape a parlé, en un silence sépulcral.

Dans ce système ou ce *modus agendi*, quelle est la place faite à la science? On la voit très nettement marquée dans le second groupe, à la condition toutefois qu'on y pratique les vraies méthodes de saine critique et de saine exégèse. Mais on doit avouer que ce n'est pas ce second groupe qui triomphe; car le dernier mot est au troisième, à celui qui en appelle à Rome comme juge suprême des controverses. Ici, tout est bien pour ceux qui croient que le pape est vraiment infaillible, et que les théologiens de sa curie suivent réellement les méthodes scientifiques; mais ceux qui, au contraire, regardent le pape comme un pauvre Italien, élevé à l'italienne, très fin, mais très ignorant des questions discutées et en tout cas ne les jugeant que d'après ses propres intérêts; ceux qui savent ce qui se passe dans les congrégations romaines et qui ne peuvent accepter comme scientifiques les colossales erreurs qui s'y enseignent, ceux-la, dis-je, ne peuvent que condamner, au nom de la science, le système romain. Affirmer que le dogme romain prime et règle la science, c'est rendre ce dogme odieux et inacceptable, comme c'est rendre la force odieuse et inacceptable lorsqu'on affirme qu'elle prime le droit.

Ces remarques faites, arrivons aux ouvrages du P. Lagrange. L'auteur est manifestement du deuxième groupe, mais aussi du troisième. Il y a deux hommes en lui: d'une part, l'historien et l'exégète, et, d'autre part, le fils soumis de la papauté. Le P. Lagrange, en dernière analyse, en appelle toujours au jugement de l'Eglise. S'il entendait par l'Eglise non pas seulement la hiérarchie, mais la véritable Eglise universelle; s'il entendait par l'autorité de l'Eglise, non pas la férule arbitraire de Rome ou des évêques, mais le « témoignage universel, constant et unanime des Eglises chrétiennes », lequel est le seul critérium catholique pour discerner ce qui est dogme et ce qui n'est pas dogme, alors nous serions de son avis: car tel est le vrai catholicisme, celui de l'ancienne Eglise. Mais il ne faut pas s'y méprendre, lorsqu'il invoque l'autorité de l'Eglise comme étant le dernier mot de la science théologique¹⁾, c'est bien du prétendu chef de l'Eglise, du pape, qu'il veut parler²⁾. Ici nous ne saurions lui donner raison; nous prenons, au contraire, la liberté de lui faire remarquer que la prétendue autorité de l'Eglise dans le sens où il l'entend, et surtout la prétendue autorité qu'il attribue au pape et aux congrégations romaines, reposent sur une *fausse exégèse* des textes du N. T. et sur une *fausse interprétation* des textes des Pères. Lorsqu'il voudra bien faire cette étude impartialement, il sera vite convaincu, ainsi que les théologiens loyaux qui l'ont faite avant lui.

Laissons donc de côté toutes les parties erronées de ses œuvres, celles où il veut défendre les erreurs romaines sous prétexte que ce sont des doctrines catholiques; le fait est qu'elles violent la catholicité du témoignage ou de l'enseignement chrétien. Ne voyons que les parties sages, vraies et très belles, celles de l'historien indépendant, qui en appelle à la droite raison, à l'exégèse rationnelle, à la critique positive et scientifique. Ici nous avons largement à glaner, et nous ne devons pas ménager les éloges au perspicace auteur.

C'est avec joie qu'on l'applaudit, lorsqu'il dit, par exemple: « La critique biblique, telle qu'elle peut et doit être pratiquée parmi nous, selon la méthode historique, c'est tout notre but » (p. 11). — « Non, il n'est pas d'esclavage plus lourd que celui de

¹⁾ *La Méthode historique*, pp. 19, 43, 52, 69, 71, etc.; Paris, Lecoffre, 1903.

²⁾ Pages 5, 51, 122, 144, etc.

la lettre lorsqu'il s'agit de la vérité religieuse. A la lettre qui tue, St. Paul opposait déjà l'Esprit qui vivifie. Cet esprit, c'est sans doute avant tout l'Esprit-Saint qui assiste l'Eglise, mais c'est aussi la raison naturelle... Les théologiens suivent le mouvement général de la raison et ne se soucient pas d'opposer à ses vues légitimes un texte étroitement compris (p. 14-15)... Nous le concédonsons volontiers. Si donc vous pouvez garantir que votre critique sera toujours conforme à la droite raison, prenez la liberté et usez de l'autonomie. Quel chrétien pourrait craindre qu'une critique rationnelle soit jamais un danger pour la foi? » (p. 18). Excellent; mais alors pourquoi le P. Lagrange en appelle-t-il, en dernier ressort, à la critique de Rome? Le P. Lagrange, qui est Gascon, voudrait-il nous faire croire que la critique romaine est essentiellement *rationnelle* par cela même qu'elle est *romaine*? Ni l'exégèse scientifique, ni l'histoire scientifique ne lui donneraient raison.

Le P. Lagrange doit être approuvé, lorsqu'il enseigne que les évangélistes n'ont pas eu « la candeur » qu'on leur a souvent supposée; qu'ils n'ont pas été « de simples miroirs réflecteurs » (p. 25); que « chacun poursuivait un but qui devait donc forcément donner à sa pensée son caractère et son empreinte ». Il dit de Luc: « Nous ne pouvons nier qu'il se place au point de vue des gentils auxquels il s'adresse, et que ce souci seul l'oblige parfois à donner aux faits une physionomie spéciale » (p. 26). C'est très exact, mais aussi plein de conséquences que le P. Lagrange ne tire pas, et qu'il faudra cependant rationnellement tirer. — Et encore (p. 26): « Dans S. Luc, on voit déjà s'esquisser les traits d'une communauté de gentils; dans S. Jean, c'est la divinité de Jésus qui donne à tout son sens et sa sève. Ils reflètent moins directement la parole *matérielle* de Jésus, telle qu'elle est sortie de ses lèvres, mais nous savons *mieux* ainsi comment elle a été reçue de ses disciples. *Il faut de bon cœur renoncer à l'impossible.* Puisque Jésus n'a pas lui-même fixé son enseignement par écrit, il était impossible que les termes en fussent toujours conservés d'une façon *mathématique*. Ceux des évangélistes sont en partie *empruntés à l'Eglise* et rendus à l'Eglise; elle les fournit et elle les accepte; *l'auteur lui-même y a mis de sa pensée*, mais l'Eglise y reconnaît la sienne qu'elle sait être celle de Jésus. »

Excellente, la réplique du Père Lagrange à A. Sabatier (l'auteur de l'*Esquisse*) : « Il n'est pas nécessaire d'être très érudit pour savoir que l'histoire évangélique a précédé les conciles ; mais la confiance du cœur en Jésus n'aurait jamais produit le dogme des deux natures si cette confiance n'avait été motivée par la divinité de Jésus, reconnue de la première génération chrétienne » (p. 42). J'ajouterais que ce n'est pas la « confiance » des premiers chrétiens qui a produit le dogme des deux natures, mais que ce dogme est clairement contenu dans les enseignements mêmes du Christ ; et ce dogme n'est dogme que parce qu'il a été enseigné par le Christ même.

Excellente aussi, la notion qu'il a donnée de la religion primitive d'Israël et de sa supériorité sur les religions des Cananéens et des Assyriens (p. 57-67). Il est aussi dans le vrai, lorsqu'il dit : « Je n'hésite pas à le dire, l'étude historique, très attentive et très critique, mettra de plus en plus en lumière l'action surnaturelle de Dieu » (p. 66). Rendons-lui justice d'avoir osé dire que la majestueuse esquisse de Bossuet est « artificielle » (p. 59), et d'avoir relevé les procédés arbitraires et non scientifiques des critiques qui abusent de l'animisme et du totémisme (p. 60-61).

Que de conclusions très pratiques à tirer de la troisième Conférence sur la nature et l'étendue de l'inspiration biblique ! Elle est pleine de choses et d'aveux implicites, tous d'une extrême gravité.

Bref, le P. Lagrange a raison, lorsqu'il plaide la cause de l'exégèse éclairée par la véritable histoire. Mais il oublie trop facilement que le dogme n'est qu'un fait en même temps qu'une doctrine : un fait, parce qu'il a été enseigné effectivement par J.-C., et que, s'il n'avait pas été enseigné par J.-C., il ne serait pas un dogme. La formule dite dogmatique, rédigée par tel concile, n'est pas le dogme ; le dogme est dans la doctrine et non dans les mots. Le P. Lagrange dit (p. 43) : « Comme catholiques, nous acceptons le dogme avec toutes les formules que lui donne l'autorité de l'Eglise ; *comme exégètes, nous nous efforçons de le saisir dans sa précision historique.* » Si je comprends bien, cela signifie que le véritable exégète doit saisir, sous les formules ou dans les formules en question, la signification exacte du dogme même, d'après l'histoire positive. Très bien. Donc, on le voit, la constatation du dogme est avant

tout une question de fait ; sa vraie signification relève de l'histoire, en ce sens que c'est l'histoire qui indique ce qu'il a été dès le principe. Et lorsque cette constatation est faite, il n'y a plus à le changer ; la fameuse évolution dont on parle tant maintenant (pour essayer de justifier les évolutions et les malversations de l'Eglise romaine), ne saurait être qu'une explication plus philosophique, plus scientifique, plus vraie, du dogme primitif, lequel doit rester toujours le même dans sa simplicité première, et ne doit être ni agrandi, ni amoindri, ni dénaturé ; *quod est est ; sic, sic, non, non.* Donc, ce ne sont pas les dogmatistes qui doivent imposer leurs évolutions aux historiens et aux exégètes ; ce sont ceux-ci, au contraire, qui doivent dire aux dogmatistes : « Voilà quel a été le dogme primitif ; expliquez-le suivant votre science, mais n'y touchez pas, car il n'est pas votre propriété ; et vos explications ne seront jamais des dogmes ; acceptées aujourd'hui, elles seront sans doute remplacées demain par de meilleures, et ainsi de suite ; l'évolution n'est pas dans l'objectivité même des dogmes, qui doivent être immuables, mais uniquement dans les explications que notre esprit subjectif en donne lui-même. Toute l'autorité de l'Eglise consiste à garder le dépôt des dogmes, et non à le grossir en transformant les spéculations des dogmatistes en dogmes. » Aussi ne puis-je comprendre le P. Lagrange lorsqu'il dit (p. 219) : « La méthode historique devra respecter le dogme et l'autorité de l'Eglise. » N'est-ce pas une contradiction formelle ? Car, si le devoir de l'exégète et de l'historien est de « saisir le dogme dans sa précision historique », comment est-il aussi de respecter la prétendue autorité de l'Eglise, c'est-à-dire, dans le langage du P. Lagrange, la prétendue autorité du pape et des « formules » papales ? Ce sont celles-ci qui doivent relever du témoignage historique des Eglises chrétiennes. On voit, par cette contradiction, comment les exégètes historiens qui veulent être indépendants dans l'Eglise romaine, ne peuvent pas sauvegarder tous les droits de la science, parce que la barrière des formules dogmatiques romaines et l'autorité du pape les arrêtent dans toutes les questions.

La grande erreur de l'Eglise romaine est non seulement de museler la science, l'exégèse et l'histoire, mais encore de s'adjudiquer le droit de transformer les opinions de ses dogmatistes en dogmes, transformation qui n'est qu'une dénaturation du

divin par la mixtion de l'humain. Nous demandons à cette Eglise le dépôt du divin, et elle nous donne ses élucubrations humaines. Illusion et mensonge!

Il va de soi que le P. Lagrange ne peut pas avouer ces faits. Cependant n'en a-t-il pas quelque soupçon, lorsqu'il dit: « Tout ce qu'on peut concéder ici, c'est que le scrupule dogmatique est devenu avec le temps plus impressionnable *et plus intolérant*. *On a adouci* des termes qui ne paraissaient pas assez respectueux pour la divinité ou assez conformes à la stricte exactitude des formules dogmatiques. Nous ne songeons pas à le nier. *C'est une enquête à poursuivre*. Mais si ces exigences *n'existaient pas dès le début*, si l'Eglise, encore sous la main des apôtres, avait *plus de réceptibilité doctrinale*, si elle ne songeait pas à réagir *contre les textes*, à les recenser, *ou même à les corriger*, nous insistons sur l'autre côté de l'argument » (p. 22). Je ne vois pas quel est cet autre côté de l'argument, mais je vois très bien celui que le P. Lagrange vient de décrire, et je le trouve très significatif. Car, d'après ces aveux, il conste que, dès le début, l'Eglise a été très réceptible, très tolérante, et que, plus tard seulement, *on a adouci* (?), réagi, recensé, corrigé. Qui est cet *on*? N'aurait-il pas mieux valu rester *sous la main des apôtres*, comme dit le P. Lagrange, que de passer sous celle de *On*? *On*, c'est, disons-le clairement, l'Eglise de Rome, ou plutôt la hiérarchie romaine; mais ce n'est pas l'Eglise universelle, ce n'est pas le témoignage universel, constant et unanime des Eglises chrétiennes; et, dès lors, *On* n'a aucune valeur dogmatique aux yeux du véritable *catholique (universel)*. Lorsque le P. Lagrange dit (p. 57): « Un catholique a le sentiment de sa responsabilité », c'est charmant de sincérité. Nous ne doutons aucunement de celle du Père. Mais il y a catholique et catholique. Le catholique qui a le sentiment de sa responsabilité, est celui qui a le sentiment de sa catholicité, c'est-à-dire de sa dépendance vis-à-vis de la vérité historique, quelle qu'elle soit, et qui sent qu'il ne doit pas la falsifier, mais s'y soumettre. Quant aux catholiques qui croient que le catholicisme consiste à se soumettre aveuglément et passivement à la prétendue autorité de Rome, ils ne savent plus ce qu'est le catholicisme, ils sacrifient *l'orbem à l'urbi*, le divin à l'humain, la foi de la conscience et de la raison à la discipline extérieure et machinale: ils n'ont

plus le sentiment de leur responsabilité, et de fait ils ont abdiqué cette responsabilité dans celle du pape, leur chef. « Tant pis pour lui, s'il se trompe, disent-ils pour se consoler; ce sera sa faute, et non la mienne! »

Donc les ouvrages du P. Lagrange sont extrêmement suggestifs, dès qu'il parle comme historien et exégète indépendant. J'engage vivement les lecteurs à les étudier: les vérités y sont plus nombreuses que les erreurs; celles-là y sont claires, celles-ci mal défendues et très faciles à réfuter. E. MICHAUD.

III. — The Patriarch of Constantinople and the English Church.

— *The Guardian*, May 13, 1903, said: “The Patriarch of Constantinople has replied to the Archbishop of Canterbury’s letter in terms which give clear proof of his goodwill towards the Church of England and his appreciation of her position. His letter, which we print to-day in our account of the proceedings of Convocation, speaks of the desirability of finding a platform (*πέδιον δημαλὸν*) for mutual friendly approach on the part of the different Christian Churches, and declares that he has invited the judgment of the orthodox Churches as to the methods by which such a platform may be prepared. The action of the Patriarch will be watched with sympathetic interest in England.”

Convocation of Canterbury. Tuesday, May 12th. Upper House.

The *President* said that on the occasion of his appointment to the archbishopric he received a telegram of warm greeting from the Patriarch of Constantinople. He acknowledged the message by telegraph, and subsequently wrote a formal letter to the Patriarch. He had now received a reply which, he thought, the House would wish to hear read, in token of their respect to the Church of which the Patriarch was the ecclesiastical head. It seemed desirable that the letter should be recorded in the minutes of the House.

The following letter was then read:—

Seal “Patriarchate of Constantinople”.

“No. 1, 1292.

“**+** Most reverend Randall Thomas, Lord Archbishop of Canterbury and Primate of All England, most dearly beloved by us in Christ our Good, grace be to you and peace from God our Father and the Lord Jesus Christ. It gave us heartfelt joy to receive from the hands of the reverend priest Mark Swabey the highly esteemed letter which contained the happy news of your Grace’s election to the most eminent hierarchical dignity of Archbishop of Canterbury, Primate of All England and Metropolitan, and of your confirmation and enthronement, by the Providence of God and in accordance with ancient practice; and likewise the holy Synod of the most reverend Metropolitans which was about us was delighted with the official reading of your letters, which took place during their session, and with the enrolment of them in our Acts. It afforded us great satisfaction not only to observe the delicate kindness with which you issued your letter, describing these auspicious events, on the very day of your enthronement, but also the revelation of your Christian heart full of evangelical love and of desire for the advancement of the friendly relations already happily existing between our Churches, and for action in reference to the promotion of a more general programme in consonance with the resolutios of a conference of Bishops, of which you were pleased to subjoin a copy written in Greek. It therefore makes us happy to reply that we rejoice with you from the centre of our soul and pray God from the bottom of our heart that He may strengthen and confirm you by His all-invigorating help in the holy, exalted, and anxious office to which He has called you as your qualifications and your previous distinguished services deserve: and next, we give you due thanks for the expression of your good will towards the Great Church of Christ which is with us here in Constantinople, and towards all the other sister autocephalous orthodox holy Churches of God, and for your admirable desire for friendly intercommunion (*ἐπικοινωνία*) with them. We assure your Grace that these kind and benevolent expressions find a deep and hearty echo on our part, inasmuch as they agree both with the spirit of our own orthodox Church, and with our own private inmost desire to co-operate as far as we can with the

Divinely given command. For from the earliest times our Church prays and supplicates in every one of its solemn services for the union of all the Churches: wherefore we saw with pleasure that this prayer, so pleasing to God, was described in the resolutions of the Lambeth Conference as the duty of every Christian of the Anglican Church. This holy purpose formed a favourite subject of our own meditation during the first period of our patriarchate twenty-three years ago, and now, when, having been called to this office a second time, we have given our assiduous attention to the subject, we have invited the brotherly judgment of all the orthodox Churches as on other ecclesiastical questions so particularly on this—namely whether they think it opportune to consider how we may prepare a platform for mutual friendly approach on the part of the different Christian Churches (*πεδίον διμελὸν φιλικῆς ἀμοιβαίας προσπελάσεως τῶν διαφόρων χριστιανικῶν Ἐκκλησιῶν*). For this cause, since we concur in the same holy Evangelical desire, we readily welcome and highly value the continuance and further development of the friendly relation and intercommunion (*επιχοιρία*) between the hierarchy of the two Churches, from which we may truly expect mutual advantage, and we shall ever show ourselves zealous in this work. For, 'Love is the fulfilling of the law,' as the heaven-mounting Paul says, and, 'Love edifieth'. In conclusion, praying that your Grace may enjoy unbroken health for a long period of years for the fulfilment of the high ministry committed to you, we again salute your Grace with love unfeigned in Christ Jesus our Lord.

"In the year 1903, March 11th.

[Autograph Signature.]

"With all respect and affection to your Grace,
Most sincerely yours in Christ Jesus,
☩ JOACHIM of Constantinople."

The *President* said that the foregoing was a translation, the original being in Greek . . .

The *Bishop of Salisbury* proposed that the letter be entered on the minutes of the House, both in Greek and in English. It would be interesting for the future that the Greek original should appear in the records of the House.

The motion was seconded by the *Bishop of London* and carried.

— The *Church Times*, May 29, 1903, said: “Officially there has been no recognition of the English Church by the Orthodox Churches of the East and the English Church is regarded as part of the Western Church which has been cut off from communion by the East. But there have, especially of recent years, been many acts of friendly intercourse between the Russian and Greek Churches and the Church in England, which have gone far towards closer intercourse on the part of these officially separated Churches. Some of the publications of the Eastern Church Association (Rivingtons) would afford you much interesting information.”

— Mr. Teknopoulos, in the *Henosis Ecclesiae*, said: The advantages which the Old Catholic Church possesses are as follows: “Firstly she includes among her members men of great scientific, moral, and social value and power. Secondly, many European Governments help her in her doings. Thirdly, she enjoys the great favour and love of all the Eastern Orthodox and Anglican Churches. Fourthly, she, living in the heart of Europe, is in direct contact with all other heretic Churches, and hence knows well how to deal with them, either teaching, or if necessary, fighting them. Fifthly and lastly, she, being in very liberal and flourishing countries, like Germany, Switzerland, Holland, Austria, America, enjoys all those advantages which are most necessary and useful for the performance of her mission, and which unhappily the Eastern Churches not having, they are losing much, not being able to execute all they know and desire to do in regard to their own mission, as mother Churches. These, then, are the advantages which at present the Old Catholic Church possesses, and which, as important ones, make us also very hopeful and optimistic, that in time, by the help of God, she will be able to perform her sacred mission in this direction.”
